



# ARRETE MUNICIPAL N°30/2022 REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT A L'OCCASION DU SLOW UP 2022 DE LA ROUTE DES VINS

Le Maire de la Commune de SCHERWILLER,

*Scherwiller*

- VU** le Code Général des Collectivités Locales, notamment l'article L 2542-1 relatif aux pouvoirs de police du Maire dans les Départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2542-2 donnant pouvoir au Maire d'ériger la police locale et de prendre des arrêtés locaux de police
- VU** Le code Général de Collectivités Territoriales notamment les articles L 2213-1 ;L 2213-2 ; L 2213-4 relatifs à la police de la circulation et du stationnement ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R110-1 ; R 410-2 ; R 411-8 ; R 411-24 ; R 417-9 ; et R 417-10 permettant au Maire de prescrire des mesures plus rigoureuses dès lors que la sécurité de la circulation routière l'exige.
- VU** les articles 111-1 à 111-5 du Code Pénal relatif à la classification des infractions

**CONSIDERANT** qu'il est indispensable de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion du **SLOW UP** devant se dérouler le **dimanche 05 juin 2022**

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement de tous véhicules est interdit dans les rues :**

### **Le dimanche 05 juin 2022 de 06h00 à 20h00**

- \* Rue de Sélestat
- \* Rue Saint Wolfgang
- \* Rue des Chevaliers
- \* Rue de la Mairie
- \* Rue des Cigognes
- \* Rue de l'église
- \* Place Foch
- \* Place de la Libération
- \* Rue de l'école
- \* Rue de Dieffenthal
- \* Rue Maréchal Joffre jusqu'à l'intersection avec la rue de la Dime
- \* Rue de l'Ortenbourg jusqu'à la sortie du ban communal en direction de Châtenois
- \* Rue de Dambach jusqu'à la sortie du ban communal en direction de Dieffenthal

**Le stationnement des véhicules** est interdit sur **la Place Foch et la rue de la Mairie** jusqu'à l'intersection avec la rue des cigognes à partir du **samedi 04 juin de 07 heures jusqu'au dimanche 05 juin 2022 à 20 heures.**

Mairie de Scherwiller

1, place de la Libération tél : 03 88 58 33 33

67750 SCHERWILLER fax : 03 88 82 71 74

www.scherwiller.fr courriel : mairie@scherwiller.fr

## **Article 2 : La circulation de tous véhicules est interdite dans les rues :**

### **Le dimanche 05 juin 2022 de 09h00 à 19h00**

- \* Rue de Sélestat
- \* Rue Saint Wolfgang
- \* Rue des Chevaliers
- \* Place de la Libération
- \* Rue de la Mairie
- \* Rue des Cigognes
- \* Rue de l'église
- \* Place Foch
- \* Rue Maréchal Joffre jusqu'à l'intersection avec la rue de la Dime
- \* Rue de l'Ecole
- \* Rue de l'Ortenbourg
- \* Rue de Dambach
- \* Rue de Dieffenthal

### **Le dimanche 05 juin 2022 de 09h00 à 20h00 :**

- Rue de la Mairie - Place Foch et Rue de l'école

**Article 3** : Une déviation des rues citées aux articles 1 et 2 est mise en place le dimanche 05 juin 2022 à partir de 09h00 jusqu'à 20h00 à l'occasion de la manifestation précitée.

- La vitesse est limitée à 30Km/h sur toute la section de la déviation

**Article 4** : Les articles 1 et 2 ne concernent pas les véhicules de lutte contre l'incendie, de police et des services techniques municipaux.

**Article 5** : Les panneaux nécessaires seront apposés aux différents endroits des rues énumérées et seront mis en place par les services techniques.

**Article 6** : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 7** : Les dispositions prévues aux articles 1 et 2 prendront effet à partir du jour de la mise en place de l'ensemble des équipements.

**Article 8** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme la Sous-préfète de Sélestat
- M. le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Sélestat
- M. le Chef de la Police Municipale
- M. le Chef de Section des Sapeurs-pompiers de Scherwiller
- M. le Responsable technique de l'implantation de la signalisation
- Mme Christine BECHT (mail : christine.becht@cc-selestat.fr)
- SDIS - Unité Territoriale de Sélestat, rue d'Iéna
- SMUR de Sélestat
- Le service du Conseil Départemental du Bas-Rhin (PAT/DM/UET)
- L'unité de Gestion du Trafic à Strasbourg
- Le Chef de l'Unité Territoriale d'Aménagement du Territoire de Sélestat
- Affichage Mairie
- Archives Mairie

Fait à Scherwiller, le 14 avril 2022

Le Maire

Olivier SOHLER

